



Amiens, le 08 février 2018

Communiqué de presse

Vigilance orange pour neige-verglas le vendredi 9 février 2018



Météo France a émis un bulletin de vigilance Orange pour neige-verglas qui touchera notamment le département de la Somme le vendredi 9 février à 6 heures.

Une perturbation neigeuse va aborder l'ouest du département puis le traverser en cours de matinée et début d'après-midi.

On attend 3 à 5 cm de neige sur l'ensemble du département et de 5 à 10 cm localement.

- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- Les risques d'accident sont accrus.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Les transports scolaires et interurbains relevant du conseil régional ne seront pas assurés, il en sera de même pour les transports adaptés pour les élèves et étudiants handicapés.

Conseils de Comportement :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé.
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.

- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero ; etc.
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence